

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

**Arrêté du 19 février 2013 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2013 portant organisation du concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes**

NOR : DEVK1303829A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de la défense,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2013 portant organisation du concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A la dernière colonne du tableau de l'annexe II de l'arrêté du 29 janvier 2013 susvisé, « 240 m » est remplacé par : « 240'' ».

**Art. 2.** – La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et l'inspecteur général des affaires maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 février 2013.

*La ministre de l'écologie,  
du développement durable  
et de l'énergie,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur du recrutement  
et de la mobilité,*

T. BOUCHAUD

*Le ministre de la défense,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,  
directeur des ressources humaines  
du ministère de la défense,*

J. FEYTIS